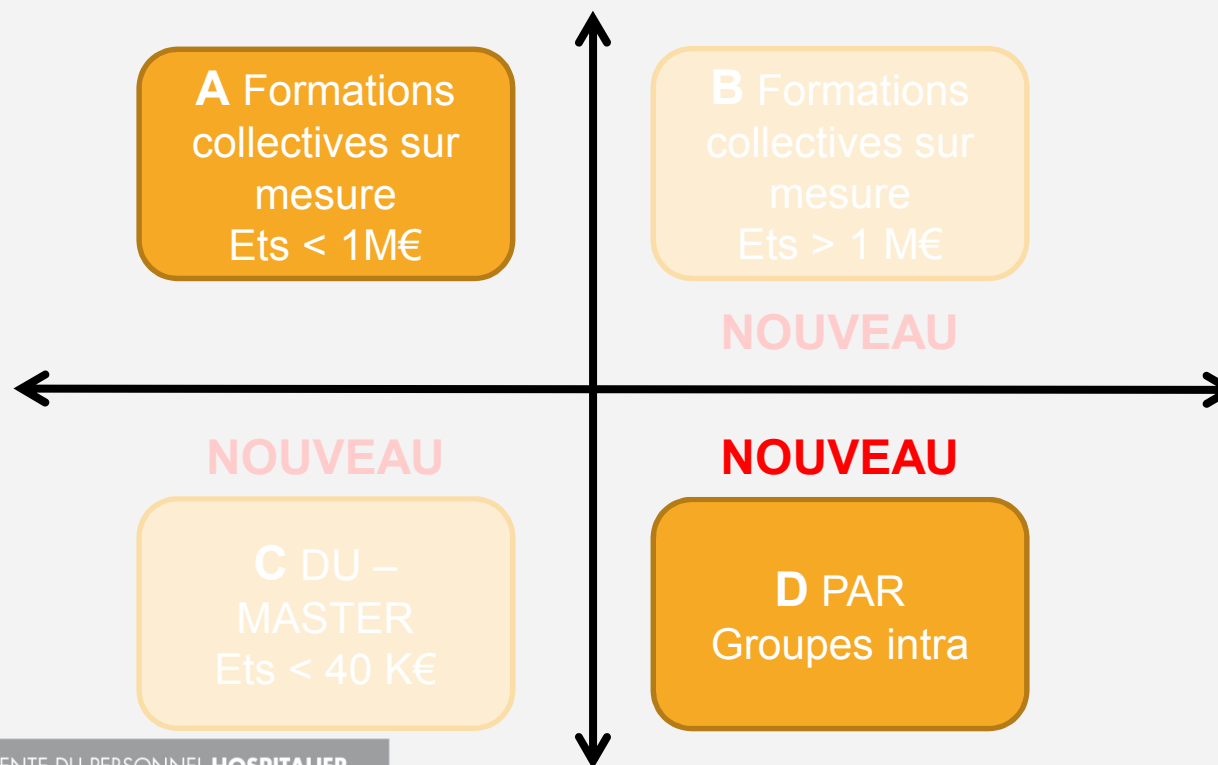


APPEL A PROJET – EXPERIMENTATION 2016

**Votre cotisation 2,1% est comprise entre
40 000 € et 1 millions d'€.**

**L'ANFH RHONE décide
d'expérimenter en 2016
trois nouvelles
catégories d'appels à
projet.**

*Pour toute question sur l'articulation
de ces dispositifs, contacter Lydia
Rivat – 04 72 82 13 24*



A- FORMATIONS COLLECTIVES SUR MESURE ETS < 1M€

DOSSIERS ÉLIGIBLES	Formations collectives intra 1 dossier / établissement / an
ETABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES	Ets < 1 000 000 € de cotisation Priorité au établissements < 150 agents
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE L'ANFH	• Maximum 7500€ / établissement sur les frais pédagogiques • Cofinancement de l'établissement de 10% minimum sur les frais pédagogiques • Frais de traitement et de déplacements éventuels à la charge de l'établissement sur le plan de formation
PÉRIODE DE DÉPÔT ET EXAMEN DES DOSSIERS POUR LES FORMATIONS 2016	• Dépôt des dossiers au plus tard le 20 juin 2016 • Examen des dossiers par le CRG du 5 juillet 2016
CRITÈRES	• Respect des règles d'imputabilité • Utilisation de l'enveloppe plan de formation • Caractère novateur du projet pour l'établissement demandeur • Mise en concurrence obligatoire

Vos contacts ANFH :

Référent pédagogique : Clélia Dumont : 04-72-82-16-11 / c.dumont@anfh.fr

Référent financier : Farida Mahdi : 04-72-82-16-16 / f.mahdi@anfh.fr

Pour retirer un dossier,
contacter le référent
pédagogique

D- GROUPES INTRA SUR PLAN D'ACTIONS REGIONAL

DOSSIERS ÉLIGIBLES	Formations inscrites dans le plan d'actions régionales
ETABLISSEMENTS BÉNÉFICIAIRES	Tout établissement adhérent au titre du plan de formation
PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DE L'ANFH	- Frais pédagogiques - Frais de traitement et de déplacements éventuels à la charge de l'établissement sur le plan de formation Le montant et le nombre de groupes prix en charge sera fonction des demandes.
PÉRIODE DE DÉPÔT ET EXAMEN DES DOSSIERS POUR LES FORMATIONS 2016	- Dépôt des dossiers au plus tard le 20 juin 2016 - Examen des dossiers par le CRG du 5 juillet 2016
CRITÈRES	- Respect des règles d'imputabilité - Utilisation de l'enveloppe plan de formation



Vos contacts ANFH :

Référent pédagogique : Lydia Rivat : 04-72-82-13-24 / l.rivat@anhf.fr

Référent financier : Sandrine Bancelin Meunier : 04-72-82-13-22 / s.meunier@anhf.fr

Pour une demande de financement, compléter le formulaire :

<http://goo.gl/forms/maJNily5nN>